

Fiche résumée : DIRECTEUR DE PRODUCTION DANS LES MÉTIERS DU SPECTACLE

MÉTIERS APPARENTÉS

Administrateur de production – Directeur post-production – Responsable de production – Chargé de production – Chef d'antenne

CODES

CITP 88 : 1229 PCS 2003 : 353b ROME 1999 : 21231

DESCRIPTIF

Le directeur de production est le délégué du producteur: il prépare, met en place et exécute la réalisation du projet. Il chiffre le budget et détermine les moyens humains et matériels nécessaires au projet dans les délais impartis en prenant en compte les exigences artistiques.

Il est assisté : – d'une équipe administrative (administrateur de production, secrétaire de production, assistant de production).

– d'une équipe régie (régisseur général, régisseur adjoint et stagiaire).

Le directeur de production exerce ses fonctions dans le spectacle vivant (concert, théâtre, danse), dans les productions audio-visuelles (radio, télévision, cinéma, publicité....) et autres (événementiel...).

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- locaux dédiés dans le milieu du spectacle (coactivité, contraintes liées aux installations électriques, sols irréguliers et encombrés, chute dans le milieu du spectacle, chute d'objets, exigüité des locaux et lieux d'intervention, ambiance thermique inconfortable, lumière artificielle, local inadapté)
- locaux non dédiés dans le milieu du spectacle, éventuellement en extérieur (sols irréguliers et encombrés, bruit (SMR) nuisances en rapport avec les activités dans un même lieu, majoration des risques accidentels, ambiance thermique inconfortable, conditions climatiques, absence de moyens d'hygiène fixes, éclairage localement insuffisant ou éblouissant, nuisances liées à l'accessibilité des locaux, contraintes liées aux installations électriques dans le spectacle, câbles électriques dans le passage)
- étranger (danger sanitaire, danger géopolitique, climat nécessitant une adaptation)

> Nuisances (préventions)

- coactivité, majoration des risques accidentels (bien organiser la coactivité)
- local inadapté, exigüité des locaux et lieux d'intervention (optimiser le rangement)
- sols irréguliers et encombrés (signaler les dénivelés, fournir des escabeaux conformes, proscrire l'usage des échelles mobiles, vérifier la conformité de l'échafaudage, mettre une nacelle à disposition, utiliser des escabeaux avec rampe et plate-forme, installer des sols plans et réguliers, entretenir les sols)
- contraintes liées aux installations électriques, câbles électriques dans le passage (délivrer une habilitation électrique, utiliser du matériel électrique sécurisé, vérifier l'état de l'installation électrique, attacher et protéger les câbles)
- chute d'objets (mettre les équipements de travail en conformité, porter des chaussures de sécurité, porter un casque)
- ambiance thermique inconfortable, chauffage non adapté, insuffisance de ventilation (adapter l'aération et la ventilation, isoler thermiquement les locaux, préserver le confort thermique)
- lumière artificielle, éclairage localement insuffisant ou éblouissant (concevoir un éclairage adapté, assurer la maintenance de l'éclairage)
- bruit (SMR) (réduire le bruit, informer et former, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, vérifier l'absence d'ototoxique professionnel, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)
- absence de moyens d'hygiène fixes (mettre à disposition des sanitaires à proximité, mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés)

- conditions climatiques (organiser des pauses, limiter les temps d'exposition, organiser le travail (ambiances chaudes), adapter la tenue à la chaleur, mettre à disposition de l'eau réfrigérée, organiser le travail (froid), porter des vêtements adaptés au froid, fournir un équipement individuel adapté aux conditions climatiques)
- danger sanitaire, danger géopolitique, climat nécessitant une adaptation (respecter les consignes de sécurité fixées par l'ambassade, effectuer les vaccinations quand elles existent)

> Effets sur la santé

- inconfort thermique, fatigue transitoire liés à la chaleur
- coup de soleil, coup de chaleur, insolation
- affections aiguës des voies respiratoires, syndrome de Raynaud, engelures
- fatigue visuelle
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- lésion traumatique due à une chute



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- intermittent du spectacle (précarité du statut, employeurs multiples)
- multiplicité des tâches, coactivité
- horaires atypiques, travail de nuit occasionnel (organisation pouvant entraîner une perturbation des rythmes chronobiologiques, de la vie sociale et familiale)
- déplacements de durée variable (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- travaux urgents imprévisibles (fluctuation de la charge de travail, délais à respecter, aléas à gérer générant une charge mentale particulière)

> Nuisances (préventions)

- précarité du statut générant une charge mentale particulière, employeurs multiples (améliorer le statut, veiller à la gestion des volumes de travail)
- horaire générant une perturbation des rythmes chronobiologiques, une perturbation de la vie sociale et familiale (informer sur la chronobiologie, conseiller en hygiène de vie en cas de travail en horaires décalés)
- fluctuation de la charge de travail, amplitude horaire variable, travail de nuit (limiter les organisations en horaires atypiques, privilégier le volontariat, informer l'employeur, informer sur la chronobiologie, respecter les temps de repos (travail de nuit), rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)
- contrainte de temps, délais à respecter (planifier le travail)
- aléas à gérer, multiplicité des tâches générant une charge mentale particulière (planifier le travail, veiller à la gestion des volumes de travail, tenir le poste par roulement, faciliter la communication, renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche)
- contrainte relationnelle (faciliter la communication)

> Effets sur la santé

- anxiété généralisée, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- troubles du sommeil et de la vigilance, fatigue
- épisodes dépressifs, conduite addictive
- maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques, hypertension secondaire, cardiopathies ischémiques



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- étudier la faisabilité du projet soumis par le producteur (exigence d'efficacité générant une charge mentale, contrainte de temps, nuisances liées à la dépendance fonctionnelle ou hiérarchique)
- diriger la préparation du projet (objectifs à respecter générant une charge mentale particulière, contrainte relationnelle, nuisances liées au travail en équipe)
- faire les repérages des lieux (déplacement routier)
- élaborer le plan de travail (travail sur écran)
- suivre la réalisation du projet (aléas à gérer générant une charge mentale particulière, coactivité, nuisances liées au travail en équipe, nuisances liées aux moyens alloués en terme d'équipements)

- gérer le budget
- assurer la sécurité (contraintes liées à la responsabilité)
- organiser la post-production (contrainte de temps, contrainte relationnelle)

> Nuisances (préventions)

- travail en équipe, contrainte relationnelle, dépendance fonctionnelle ou hiérarchique générant une charge mentale (faciliter la communication)
- contraintes liées à la responsabilité, exigence d'efficacité, objectifs à respecter, aléas à gérer générant une charge mentale particulière
- contrainte de temps (planifier le travail)
- travail sur écran (aménagement un espace de travail spacieux et ergonomique avec du mobilier adapté, un siège ergonomique, choisir des logiciels ergonomiques, alterner les activités)
- déplacement routier (informer sur risque routier et trouble visuel, prévenir le risque routier)
- coactivité (bien organiser la coactivité)
- nuisances liées aux moyens alloués en terme d'équipements

> Effets sur la santé

- anxiété, troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- fatigue visuelle, syndrome de l'oeil sec
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- maladies hypertensives, cardiopathies ischémiques
- lésion traumatique liée à un accident de la route



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- téléphone mobile
- poste informatique fixe ou portable (écran de visualisation)

> Nuisances (préventions)

- travail sur écran (aménagement un espace de travail spacieux et ergonomique avec du mobilier adapté, un siège ergonomique, choisir des logiciels ergonomiques, alterner les activités)

> Effets sur la santé

- fatigue visuelle, syndrome de l'oeil sec
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- équipe administrative, équipe régie
- réalisateur
- artistes



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenue civile

SANTÉ ET TRAVAIL

Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont : **57**

CONCLUSION

Si le tournage d'un film était un navire, le directeur de production serait le capitaine.

A la fois chef d'équipe et garant du budget, il est responsable du bon déroulement du tournage en assurant l'interface entre la production et la réalisation.

Fiche résumée du 31/05/2013 issue de la **FMP Directeur de production dans les métiers du spectacle**
consultable sur <http://www.fmpcisme.org>